

# Certification de la Parenté des Bovins

## A quoi sert la Certification de la Parenté des Bovins (CPB) ?

- ⇒ Évaluer le potentiel génétique des reproducteurs présents sur votre exploitation. Des généalogies fiables et sans erreurs permettent une évaluation génétique de meilleure qualité.
- ⇒ Garantir les origines de vos animaux (enregistrer et valider les généalogies)
- ⇒ Valoriser le cheptel et vos produits lors de leur commercialisation (attribution du code race)
- ⇒ Participer à un programme de sélection de la race (1ère marche)
- ⇒ Possibilité d'adhésion au Contrôle de Performance (lait, viande)

## Principales règles de la CPB :

Chaque année, plus de 4 millions de naissances sont certifiées sur la base des évènements de reproduction et informations de naissance notifiées par les éleveurs. L'adhésion au dispositif est une démarche volontaire. Dès votre engagement, vous devez respecter les règles suivantes :

1. Faire prélever et demander une vérification de compatibilité génétique des taureaux avec leurs parents avant leur mise à la reproduction.
2. Tenir à jour un registre de monte : il est constitué des bulletins d'IA, des attestations de transfert embryonnaires, des dates de saillies par les taureaux de monte naturelle ainsi que les dates d'entrée et de sortie d'un taureau avec des femelles (indispensable pour garantir une fiabilité du père notifié à la naissance d'un veau, première cause d'incompatibilité recensée).
3. Identifier les veaux à la naissance : il est obligatoire **d'apposer les boucles** sur le veau au plus proche de la naissance et de relever le numéro de la mère afin d'éviter tout risque d'inversion de veau à la naissance (deuxième cause d'incompatibilité recensée)
4. Notifier la naissance : il est nécessaire de notifier tous les veaux identifiés y compris les veaux mort-nés (non identifié) dans un délai de **7 jours** en indiquant :
  - les données relatives à l'identification
  - les informations sur le père (N°national, mention IA ou mention « Ne sais pas »)
  - les informations complémentaires nécessaires à la certification (transplantation embryonnaire, conditions de naissance, avortement, jumeau, poids et/ou tour de poitrine à la naissance).

Le résultat de la certification apparaît au dos du passeport du bovin.



© Demassaz F., CA 34

## Engagements et valorisation de l'adhésion

- \* Avoir un contrat CPB à jour
- \* Prélever et analyser les reproducteurs utilisés
- \* Tenir à jour un registre de monte
- \* Boucler et notifier toutes les naissances dans les 7 jours
- \* Accepter les visites des agents de l'EdE

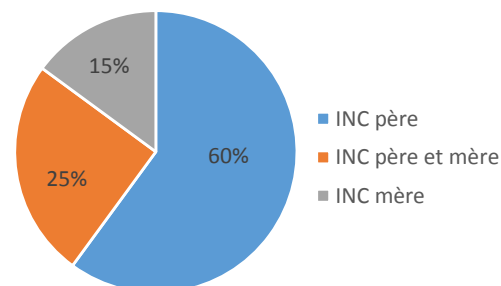
Pour surveiller le bon fonctionnement du dispositif CPB, un sondage de Vérification de Compatibilité Génétique (VCG) est réalisé tous les ans.

## Quelques résultats

Au cours de la dernière campagne nationale VCG de 2019-2020, 3 588 animaux nés sur la même campagne ont été tirés au sort : 90,4 % d'animaux ont été détectés compatibles et 9,6 % incompatibles (318 animaux).

Le taux de compatibilité se dégrade régulièrement depuis 10 ans (-3% en 6 campagnes).

Les principales causes d'incompatibilité recensées sont dans :



- **64 % des cas l'éleveur a notifié une mauvaise information sur le père**
- **24 % des cas il s'agit d'une inversion de veaux à la naissance**
- 6 % des cas il s'agit d'une erreur lors de la mise en place de l'IA
- 5 % des cas il s'agit d'erreur de prélèvement ou d'analyse
- 1 % des cas autres

## IMPORTANT

Les derniers résultats mettent en avant l'importance de suivre les évènements de reproduction ainsi que de boucler les veaux au plus proche de la naissance et notifier les naissances.

La synthèse des tableaux de bord des éleveurs de l'EDE de Savoie Mont-blanc nous alerte sur 3 refus principaux de certification de la parenté (passeports sortent étoilés) :

- **Refus T2 : Déclaration des naissances à l'IPG hors délai. Toute naissance doit être déclarée à l'IPG dans les 7 jours suivant la naissance.**  
Délai de notification des naissances supérieur à 14 jours. Pour avoir la parenté au dos des passeports, il vous faudra **procéder à une prise de sang** pour réaliser une Vérification de la Compatibilité Génétique (VCG) sur la mère, le père et le veau.
- **Refus 62 : Le taureau noté est sans référence ADN** au fichier national de la génétique  
Il faut réaliser une prise de sang du taureau qui sera analysée puis enregistrée par le laboratoire dans le SIG (voir fiche jointe).
- **Refus 61 : l'éleveur a notifié un père sans évènement de reproduction connu au fichier de la génétique.** La correction sera étudiée au cas par cas.
- **Rappel : seule une VCG permet de valider une généalogie**

Service EDE-IPG Savoie Mont-Blanc

[ipg@smb.chambagri.fr](mailto:ipg@smb.chambagri.fr) - 04.57.08.70.25 – 04.50.88.18.40

adresse de correspondance : 40 rue du Terraillet – BP28 – 73190 Saint-Baldoph

52 avenue des Iles – 74994 ANNECY cedex 9